

l'an deux mil vingt-quatre
le trois avril à vingt-et-une heures
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHARIERAS, CHERET,
COSTEDOAT, CZEPCZAK, EVEN, FLOHIC, FOUILLOT, GIBAUD-AZIZA,
GILLMANN, LAMIRAL, LE MOING, MILON, MUNIER, PASSET, RANCE,
SANTINHO

Date de convocation
26 MARS 2024

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir : M. DIOP a donné procuration à M. PASSET

**Date d'affichage
de la convocation**
26 MARS 2024

Absent : ./.

**Date de publication
de la délibération**
9 AVRIL 2024

Mme FLOHIC a été élue secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 18

Votants 19

OBJET : Approbation du compte de gestion 2023

M. PASSET, Maire adjoint délégué aux finances, présente à l'Assemblée le compte de gestion 2023 de la commune transmis par le comptable public. Il donne lecture des résultats d'exécution et précise qu'il convient d'ajouter au résultat de clôture en investissement un transfert d'un montant de 5 238,04 € (régularisation compte 4812 relatif à l'étalement de la charge de l'assurance dommage ouvrage suite au passage à la M57).

M. PASSET précise qu'il rentrera dans les détails des dépenses et recettes au moment de la présentation du compte administratif.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2022	Part affectée à l'investissement : exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	864 965,62 €	0,00 €	-493 534,66 €	5 238,04 €	376 669,00 €
Fonctionnement	1 042 254,08 €	200 000,00 €	214 602,81 €		1 056 856,89 €
Total	1 907 219,70 €	200 000,00 €	- 278 931,85 €		1 433 525,89 €

En application des articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la présentation du compte de gestion,

Vu le budget primitif 2023 de la commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu le compte de gestion du budget de la commune de Cernay-la-Ville dressé par le comptable public,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures les résultats 2022, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2023,

Considérant que les comptes établis pour l'exercice 2023 par le comptable public n'appellent aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après échanges de vues et délibérations,
À l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2023,

AUTORISE Mme la Maire à signer ce compte de gestion 2023 et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, le 9 avril 2024

La Maire
Claire CHERET

La secrétaire de séance
Karine FLOHIC



Mis en ligne le 09/04/2024 à 12h25

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217801281-20240403-DCH2024_014

Résultats budgétaires de l'exercice

40000 - CERNAY LA VILLE

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 159 912,74	2 678 106,08	5 838 018,82
Titres de recette émis (b)	844 818,82	1 880 609,01	2 725 427,83
Réductions de titres (c)		1 508,66	1 508,66
Recettes nettes (d = b - c)	844 818,82	1 879 100,35	2 723 919,17
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 159 912,74	2 678 106,08	5 838 018,82
Mandats émis (f)	1 338 353,48	1 667 520,21	3 005 873,69
Annulations de mandats (g)		3 022,67	3 022,67
Depenses nettes (h = f - g)	1 338 353,48	1 664 497,54	3 002 851,02
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		214 602,81	
(h - d) Déficit	493 534,66		278 931,85

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

40000 - CERNAY LA VILLE

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	864 965,62		-493 534,66	5 238,04	376 669,00
Fonctionnement	1 042 254,08	200 000,00	214 602,81		1 056 856,89
TOTAL I	1 907 219,70	200 000,00	-278 931,85	5 238,04	1 433 525,89
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 907 219,70	200 000,00	-278 931,85	5 238,04	1 433 525,89

régularisation compte 4812 - demande de la DDFIP suite saisine du bureau CL1B